



AUDIT TIERCE PARTIE DE LA CIRGL AU NBMC

RESUME EXECUTIF

Publié le 27 Juillet 2016

1. Introduction

a. Objectif de l'audit

Dans le cadre de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles (RINR), la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) a mis en œuvre le Mécanisme Régional de Certification (MRC).

Le MRC vise à fournir l'assurance que l'étain, le tantale, le tungstène et l'or extraits dans les États membres de la CIRGL (MS) qui soient extraits, transportés et exportés par l'entité auditée soient en conformité avec les exigences du système de certification des minéraux de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) - Version finale Novembre 2011 et ses annexes.

Afin de fournir une telle assurance, le MRC exige une vérification par un tiers indépendant des opérations minières, du transport et de l'exportation le cas échéant. Ainsi, le processus d'audit par tiers parti est nécessaire pour vérifier les systèmes, les processus et les pratiques de l'exploitation minière, le transport et l'exportation.

Le Comité d'Audit (CA) de la CIRGL, un forum tripartite représentant le gouvernement, l'industrie et la société civile, gère le processus d'audit. Le Comité accrédite les auditeurs et établit les normes et les termes de référence pour les audits. En conséquence, le Manuel de certification de la CIRGL (Version Novembre 2011) prévoit que l'AC est responsable de l'examen des rapports d'audit présentés par les vérificateurs accrédités. L'objectif spécifique de cette vérification est de vérifier le niveau de conformité des systèmes, processus et pratiques audités, jusqu'à et y compris les chaînes d'approvisionnement des

minéraux et des sites miniers d'origine avec les critères d'audit en vue d'obtenir la certification de l'entité auditée sous le MRC de la CIRGL.

b. Entité auditée

New Bugarama Mining Company Ltd (NBM)

2. NBM est une société anonyme enregistrée au Rwanda. Elle a une exploitation minière unique basée à Burera, près de la frontière ougandaise au nord du pays, qui procède à l'extraction de Wolframite seulement. La concession a produit des minéraux depuis 1953. L'auditeur a visité le site minier le 3 et 4 Février 2016. Selon le rapport de l'Inspecteur des mines du Gouvernement Rwanda en juillet 2015:

- . La surface totale de la concession est actuellement de 915 hectares, dont environ 120 sont actuellement engagés dans les opérations minières
- . Le site est une concession minière formelle. Cependant, la majorité des opérations minières sont considérées par l'auditeur comme étant de nature artisanale. Selon la loi rwandaise, les mineurs artisanaux sont considérés comme des sous-traitants au titulaire de la concession.

Auditeur

Société d'audit - Estelle Levin Ltd (ELL)

Auditeur en Chef - Simon Gilbert

3. Portée de l'audit

Vu la taille des opérations et les contraintes de temps, on n'a pu effectuer un audit complet de tous les paquets à l'exportation. Prenant cela en considération, l'auditeur a été limité à un examen global de quatre fichiers d'exportation à partir de la liste d'exportation de 2015.

Les emplacements géographiques suivants ont été visités.

- . Siège social de NBM
- . sites miniers appartenant à NBM
- . Sites et bureaux auprès desquels NBM achète des minéraux miniers
- . Bureaux de sociétés fournissant des installations de transport à NBM
- . Bureaux de sociétés fournissant des installations d'exportation à NBM
- . Entreprises de sécurité fournissant des services à NBM

- . Rwanda Natural Resources Authority (RNRA) du Gouvernement, Département Géologie et Mines (GMD)

Méthodologie

Des interviews semi-structurées ont eu lieu avec personnel ci-après, dont un grand nombre interrogés à plusieurs reprises, ainsi que de nombreuses conversations informelles avec une grande variété d'hommes d'affaires locaux et particuliers expatriés à divers endroits.

- . Directeur des opérations minières de NBM
- . Directeur Financier de NBM (Consultant)
- . Directeur de la Conformité de NBM
- . Consultant technique de NBM
- . Specialty Metal Resources (représentant l'actionnaire majoritaire de NBM)
- . Charge de l'Etat Civil et requêtes dans le secteur de Kagogo, District de Burera
- . N.A.D. Ltd - Laboratoire
- . Directeur de CNG Mining Ltd - Sous-traitant de NBM
- . Directeur de RWB Mining Ltd – Sous-traitant de NBM
- . Directeur de Transport/Export chez Bolloré Ltd, Kigali – logistique de transports et d'exportation et Documentation
- . Directeur de laboratoire chez Alex Stewart Ltd, Kigali
- . Michael Loch – Observateur, Comité d'audit de la
- . Eugenia Niwenkunda - Observateur, Comité d'audit de la
- . Personnel de la RNRA & GMD sur les bases de données et les rapports d'inspection des mines
- . Personnel chargé des balises iTSCi du GMD au site minier de NBM

Un examen approfondi de la documentation demandée a eu lieu au cours de la vérification, y compris ce qui suit:

- . L'enregistrement des entreprises, l'actionnariat et la propriété des documents
- . Document sur les permis
- . Diligence raisonnable de la société sur les minéraux de conflit et l'évaluation des risques
- . Organigramme de gestion de l'entreprise
- . Système de chaîne de propriété du Gouvernement du Rwanda - politique, processus, procédure et organigramme.
- . Organigrammes de procédure commerciale démontrant les processus de la mine à la raffinerie/exportation et les procédures de livraison de minéraux, pour le traitement des minéraux, pour l'exportation de minéraux.
- . Des copies de tous les documents qui constituent système de gestion de diligence raisonnable de l'entreprise pour les minéraux de conflit.
- . Rapports de vérification interne sur la mise en œuvre et l'opérationnalisation du système de la CIRGL, y compris les non-conformités et des mesures correctives prises. Par exemple, procès-verbal de réunion mensuelle sur la diligence raisonnable avec l'Equipe de la Diligence raisonnable, le Département Marketing et Administration.
- . Rapports d'audit financier, états de compte bancaires, déclarations de revenus, taxes et redevances gouvernementales au niveau national, provincial et local.
- . Registres des stocks pour 2015
- . Archives sur la production et la transformation pour 2015
- . Rapports de vérification physique des stocks pour 2015

Le site minier de NBM à Burera a été visité sur une période de deux jours. On a arrangé l'accès pour interroger tout employé, sous-traitant et garde de sécurité ainsi que les fonctionnaires du Gouvernement. Tous les matériaux de marquage et les registres de l'ITSCi étaient mis à sa disposition pour examen. Tous les processus et procédures d'extraction minière, de récupération et de manutention de stock ont été observés conformément au Manuel d'Inspection Minière du Gouvernement. Les dossiers de production de NBM pour l'année 2015 ont été examinés sur le site minier et les 4 ensembles de documents d'exportation pour NBM ont été examinés au siège social à Kigali.

4. Constatations (statut du drapeau)

Sites miniers et itinéraires commerciaux

- . L'auditeur a visité l'unique site minier de NBM et a parcouru le même chemin que le matériel de production jusqu'à NAD, l'agent d'exportation à Kigali. Aucun des interlocuteurs consultés n'a indiqué un quelconque problème, y compris des membres de la communauté d'affaires locale, des autorités gouvernementales du district et des membres du personnel de NBM. L'auditeur a observé des Forces armées et de la police rwandaise patrouillant cet itinéraire à intervalles réguliers.
- . Le matériau extrait de NBM est en outre transporté de Kigali à Dar es-Salaam par Bollore Ltd, société de transport rwandaise. Les documents d'exportation, y compris le «Connaissance» indiquent que la propriété du matériel est transférée de NBM à *Specialty Mineral Resources* à la fin du chargement de la matériel et à la réception du «Connaissance" à Kigali.

Critères d'évaluation du site minier -Il n'y a pas de non-conformités majeures ou mineures. Tous les critères d'état de sites miniers suivants répondent aux exigences et aux normes du MRC et remplissent donc les conditions pour un statut de **drapeau vert**.

Conflit- Aucun conflit armé n'a lieu au Rwanda. Le pays dispose de structures institutionnelles fortes et proactives concernant les industries extractives.

Conditions de travail - Les conditions de travail ont été observées au site minier. Celles-ci ont été jugées d'être en conformité avec la législation nationale et avec le MRC de la CIRGL.

Environnement-La société dispose d'un plan environnemental actif et un géologue consultant qualifié qui planifie toutes les activités d'extraction minière.

Formalité et Transparence- La Société a écrit définissant clairement sa position sur la lutte contre la corruption. La société est membre et utilise le système de suivi iTSCI efficacement.

Développement Communautaire-La société dispose d'un bon programme d'engagement communautaire qui a été approuvé par les autorités gouvernementales locales.

Critères d'avancement du site minier- Il n'y a pas de non-conformités majeures ou mineures. Tous les critères de progrès de sites miniers suivants répondent aux exigences et aux normes du MRC et donc remplissent les conditions du statut de **drapeau vert**.

Conditions de travail-Les conditions sont considérées comme bonnes, car tous les sous-traitants sont couverts par des contrats écrits et tous les groupes de travailleurs sont organisés en sociétés formelles à responsabilité limitée.

Environnement - La société dispose d'un plan environnemental actif et un géologue consultant qualifié qui planifie toutes les activités d'extraction minière.

Formalité et Transparence–Tous les travailleurs disposent d’un contrat définissant clairement les taux de rémunération. Toute la documentation a été mise gratuitement à la disposition de l’auditeur.

Développement Communautaire– Il y a un fort sentiment de communauté sur le site de NBMC, qui, étant essentiellement de nature rurale, fait partie d'une structure communautaire tissée très étroitement.

Tableau récapitulatif de la conformité aux critères de statut du MRC

CONFLIT	CONDITIONS DE TRAVAIL	ENVIRONNEMENT	FORMALITÉ/ TRANSPARENCE	DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Tableau récapitulatif de la conformité aux critères d’avancement du MRC

CONFLIT	CONDITIONS DE TRAVAIL	ENVIRONNEMENT	FORMALITÉ/ TRANSPARENCE	DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Exigences de l’exportateur

ARCHIVES	TAXES	ACHATS EN ESPÈCES	POTS-DE-VIN	DROITS HUMAINS	CONFLIT	SECURITE PUBLIQUE OU PRIVEE	CHAINE DE PROPRIETE	DONNEES	PROPRIÉTÉ

5. Conclusion

En se basant sur la portée et les conclusions de l'audit, les lieux visités, les personnes interrogées et les processus examinés, l'entité auditée a démontré un niveau de conformité aux critères de vérification qui est compatible avec le Système de Certification des Minéraux de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) - Version finale Novembre 2011 et ses annexes.